

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevoz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPELLIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005051

Rapport n°1.2.2 - Création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Renovation Energétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage

Création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

La mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans (2020-2022) soutenue par la Région Bourgogne – Franche-Comté ayant été validée (Conseil du 24/10, Conseil du 7/11), il est proposé de recruter sur poste non-permanent un animateur de cette plateforme au sein du service Habitat, Logement et Accueil gens du voyage.

I. Contexte

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014 a désigné la Région comme chef de file en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie. La Loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) de 2015 a par suite spécifié :

- dans son article 22, les principes du **service public de la performance énergétique de l'habitat** (SPPEH) devant être assurés sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant notamment sur des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE),
- dans son article 188, la région est désignée comme l'échelon pertinent de coordination du déploiement de ces services.

Dans le cadre de la déclinaison de la Loi TEPCV, le Plan Bâtiment Durable Bourgogne-Franche-Comté prévoit de déploiement d'un **service public de l'efficacité énergétique** (SPEE), dont l'ambition est d'encourager et d'accompagner les ménages dans la rénovation énergétique performante de leur logement pour notamment accélérer la massification des projets de rénovation.

Ce nouveau service ouvert aux particuliers propriétaires de maisons individuelles, propriétaires occupants et bailleurs. Il doit leur permettre d'accéder à un premier niveau d'information et d'être orienté vers les bons interlocuteurs pour bénéficier ensuite d'un accompagnement de leur projet, allant du conseil pour une rénovation simple (ex : changement de chaudière) à un appui complet pour la rénovation globale de niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Ce service est doté d'outils simples éprouvés, comme l'audit énergétique, comprenant un état des lieux du bâti et des scénarios de travaux avec chiffrages, facilitant ainsi le parcours de rénovation des ménages. En fonction de leurs revenus, certains ménages peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement de la Région pour les travaux : 5 000 € pour une rénovation « BBC globale » et 2 500 € pour une rénovation « BBC par étapes ».

II. Le projet de PTRE de Grand Besançon Métropole

En cohérence avec les objectifs et ambitions affichés en matière de transition énergétique et de développement des territoires, de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre affichés dans le Projet de territoire, le SCOT, le PLH et de PCAET, Grand Besançon Métropole a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018 par la Région et a ainsi été retenu comme « territoire moteur ».

Par suite, Grand Besançon Métropole a validé lors du Conseil du 7 novembre 2019 la création et le déploiement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique avec pour ambition de favoriser la rénovation des maisons individuelles du territoire (34 650 unités), et notamment les plus énergivores (14 000 unités).

La Région, qui a conditionné la création des PTRE au recrutement dans chaque territoire moteur d'un chef de projet dédié à leur animation, a décidé de prendre en charge à hauteur de 80% ces mêmes postes, dans la limite d'un plafond de dépense de 50 k€ par an et sur une durée de 3 ans. Il est donc nécessaire de créer un emploi non-permanent d'animateur de la PTRE, chef de projet, à recruter sur un contrat de 3 ans, et dont la mission sera d'animer la plateforme, d'organiser le bon déroulement du parcours des propriétaires et de coordonner l'ensemble des acteurs.

L'animateur de la Plateforme, qui a pour fonction essentielle de garantir la réussite du parcours de rénovation des porteurs de projets, devra notamment réaliser les missions suivantes :

Construction de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique

- proposition d'un schéma organisationnel relatif à la sensibilisation, au suivi et à l'accompagnement des porteurs de projets de rénovation,
- en cas d'externalisation de la fonction d'accompagnement, mise en œuvre et pilotage des procédures de conventionnement ou de consultation adaptées (convention ou marché public),
- élaboration, dépôt et suivi des demandes de subvention auprès des différents financeurs,
- gestion du budget du Grand Besançon dévolu à la PTRE et au financement des projets de rénovation, instruction et suivi des demandes de subvention déposées par les propriétaires de maisons individuelles.

Communication et sensibilisation :

- définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication/mobilisation pour faire connaître le service proposé par la plateforme auprès des particuliers et enclencher des travaux de rénovation énergétique performants : réunions d'information, animations collectives, communication institutionnelle / presse, réseaux sociaux, ...
- mise en place d'un programme d'action et de communication pour sensibiliser le public et les communes et organisation d'animations (visites de sites, conférences, salons, ...)

Action d'identification et de repérage :

- définition et mise en œuvre d'actions de repérage des propriétaires de maisons individuelles
- définition et mise en œuvre d'action d'identification du parc de maison le plus énergivore

Mobilisation des acteurs et développement des synergies :

- en lien avec le service Environnement du Grand Besançon, mobilisation de l'ensemble des acteurs identifiés : élus, professionnels du bâtiment et de l'immobilier, établissements bancaires, associations représentatives,
- élaboration et formalisation des partenariats avec les structures intervenant au titre des étapes 3 et 4 du parcours de rénovation : bureaux d'études thermiques agréés pour la réalisation d'audits « EFFILOGIS », opérateurs agréés anah, bureaux d'études thermiques agréés par la Région.

Mission d'accompagnement :

- porte d'entrée des acteurs institutionnels et des professionnels, présentation et valorisation de la Plateforme et du service (étapes 1 à 4 du parcours de rénovation)
- suivi du volet technique des étapes 2 à 4 du parcours de rénovation
- suivi des indicateurs de contacts et d'accompagnement des porteurs de projets

Coordination :

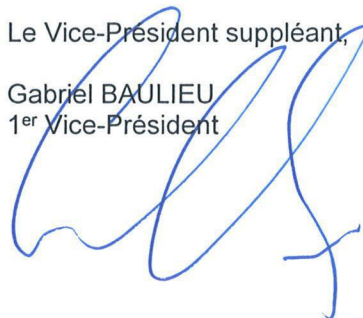
- garant du parcours de rénovation : pilotage de la fonction d'accompagnement, animation des partenariats, supervision de toutes les étapes du parcours de rénovation
- pilotage des instances de gouvernance : organisation et animation des comités de pilotage et des comités techniques
- évaluation des actions menées (définition et suivi d'outils d'évaluation du projet)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique, relevant du cadre d'emplois des attachés, au sein du service Habitat, Logement et Accueil des gens du voyage.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0